



Communiqué de l'APCMA

2 juin 2016



■ Mobilité européenne : l'APCMA et son homologue allemand renforcent leur lien avec l'OFAJ

Dans le cadre des rencontres des chambres de métiers et de l'artisanat françaises et allemandes organisées du 23 au 25 mai à Lille, l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), l'Assemblée permanente des chambres de métiers allemandes (DHKT) et l'Office franco allemand pour la Jeunesse (OFAJ) ont signé une convention de partenariat destinée à renforcer la coopération franco-allemande dans le domaine de la mobilité européenne des apprentis.

L'APCMA et la DHKT s'engagent par cette convention à mettre en commun leurs moyens de promotion et d'accompagnement de la mobilité au bénéfice des apprentis et des jeunes diplômés, ainsi que des formateurs et des maîtres d'apprentissage afin de développer la qualité des projets et réussir l'intégration de la mobilité dans la formation.

L'objectif commun est de continuer à développer, en partenariat avec l'OFAJ, la mobilité des apprentis et d'offrir à un plus grand nombre de jeunes la possibilité d'approfondir leurs compétences personnelles et professionnelles dans le cadre d'un séjour professionnel en Allemagne ou en France.

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat mène depuis plusieurs années une politique active en inscrivant le développement de la mobilité des apprentis au rang de ses priorités. Chaque année, deux mille cinq cents apprentis du réseau partent en mobilité, dont sept cents en Allemagne.

Contact presse

01 44 43 10 44 / 01 44 43 10 86 - presse@apcma.fr

Suivez l'APCMA sur Twitter [@apcmafrance](https://twitter.com/apcmafrance)

www.artisanat.fr